

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 14
Présents : 14
Pouvoir : 00
Votants : 14

L'an deux dix mil vingt et un
Le 29 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 23 AVRIL 2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « rénovation d'une salle socioculturelle et socio-éducative »
- annule et remplace la délibération n°2021-19

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER

ABSENT ET POUVOIR : /

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

La Commune de Tramolé souhaite réhabiliter une salle socioculturelle et socio-éducative afin à la fois d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, de rendre celui-ci accessible aux personnes handicapées et afin de répondre aux besoins des usagers (scolaires, associations).

Différents travaux sont prévus dont :

- Travaux d'amélioration des performances thermiques et acoustiques (isolation, menuiseries, ventilation, chauffage).
- Changement de la source d'énergie
- Travaux d'aménagement intérieur
- Travaux d'agrandissement des nouveaux espaces
- Travaux d'accessibilité
- Travaux de façade (Vêtures)

Le montant de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 921 024 € HT (soit 1 087 424 € TTC), dont 832 000 € HT de travaux (soit 998 400 € TTC). Voici un devis détaillé par poste et un plan de financement.

Devis détaillé :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Architectes/maîtrise d'oeuvre	Honoraires	89 024
Architecturaux	Terrassement/VRD	17 400
	Gros œuvre/Maçonnerie /Démolition/Curage	133 700
	Structure métallique/Couverture/ Etanchéité/Vêtures	93 600
	Revêtement de façade	18 500
	Menuiserie extérieure aluminium/ Occultation	81 300
	Serrurerie/Métallerie	12 200
	Menuiseries intérieures bois	54 000
	Plâtrerie/Peinture/Faux plafonds	101 600
	Carrelage/Faïence	18 800

	Sol souple	24 900
	Chauffage/Ventilation Plomberie/Sanitaire	175 500
	Electricité	100 500
Total		921 024

PLAN DE FINANCEMENT :

<i>Financement</i>	<i>Montant de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (le cas échéant)</i>
<i>Département (Dotation territoriale)</i> Dotation départemental (Aide à la réalisation de chaufferie au bois granulés)	70 000 18 234	Mars 2021 Mars 2021	Avril 2021
<i>Région</i> Volet bois énergie Contrat Ambition Région (hors chaudière et ses équipements : 921 024 – 61 433 = 859 591 €)	24 573 206 301	Mars 2021 Avril 2021	
<i>Etat CRTE (DSIL -DETR) 45 %</i>	414 460	Mars 2021	
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	733 568		
Autofinancement	187 456		
TOTAL	921 024		

Le dossier étant au stade de l'APD le début des travaux est programmé fin 2021. Les travaux seront imputés à l'article 21318.

Des demandes de subvention doivent donc être déposées pour le financement de ce projet et notamment :

- Auprès de l'ADEME et la Région Auvergne Rhône Alpes (appel à projets régional bois énergie) et Contrat Ambition Région
- Auprès du Conseil départemental et du Territoire (maison du Département de l'Isère Porte des Alpes)
- Auprès de l'Etat (DETR – DSIL – Contrat de relance et transition écologique CRTE)

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'APD, avec comme objectif de réduire le montant total des travaux en phase PRO, avant consultation des entreprises, pour atteindre un montant maximum de 810 000 € HT.
- D'autoriser la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- De solliciter tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire de l'Isère Porte des Alpes et l'Etat et ce aux taux maximums.
- De s'engager à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'APD avec comme objectif de réduire le montant total des travaux en phase PRO, avant consultation des entreprises, pour atteindre un montant maximum de 810 000 € HT.
- Autorise la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- Sollicite tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire de l'Isère Porte des Alpes et l'Etat et ce aux taux maximums.
- S'engage à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et affiché

